

Crise sanitaire – FO conteste les menaces de sanctions et licenciements

Alors que le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale et est en débat au Sénat, la confédération FO s'est encore adressée au Premier ministre ainsi qu'aux Présidents des deux assemblées du Parlement.

Elle rappelle que FO – tant au plan national que par le canal de ses syndicats et délégués sur le terrain – n'a eu de cesse de s'exprimer, de militer et d'agir à son niveau, depuis le début de la pandémie, pour que la priorité soit mise à la protection effective de la santé des salariés, comme de la population plus largement, dont font partie aujourd'hui à la fois la possibilité pour tous de se vacciner au plus vite et le plus largement, et les moyens et effectifs des services de santé (hôpitaux, EHPAD, secteurs social et médico-social notamment...), de la sécurité sociale, de la médecine du travail. A cet égard, FO revendique et soutient la possibilité de se faire vacciner sur le temps de travail.

Pour autant, FO conteste que la politique mise en œuvre pour accélérer et élargir la vaccination ou s'assurer des protections requises, nécessaires face à la survenue du variant Delta, s'appuie sur la menace de sanctions allant jusqu'au licenciement des salariés concernés soit par la vaccination obligatoire soit travaillant dans les lieux soumis au passe sanitaire.

Elle appelle dans le même temps les parlementaires à prêter attention à ce que les dispositions qui pourraient être finalement votées ne conduisent pas à restreindre les libertés syndicales, dont la liberté de réunion, déjà entravées au gré des confinements et mesures de jauges sanitaires.

Parallèlement, la confédération FO a appuyé auprès du ministre des Affaires étrangères l'appel à la solidarité de la part de la fédération de la santé de l'UGTT (Union générale des travailleurs tunisiens) en Tunisie dont la population est confrontée à l'insuffisance de vaccins et de matériel médical dans un contexte de recrudescence forte de la pandémie de Covid-19.

Paris, le 23 juillet 2021


Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01